

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2026-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 21 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : BASSO Séverine, BOULOT Frédéric, CLABAUX Olivier, DELAS Nathan, DENOYEL Sabine, DUMAS Florian, GABORIT Sylvie, GIRARD Annie, GRACIA Marguerite, GRIMARD Alexander, GUILLOT Aurore, HUSTACHE Cédric, MATHE Françoise.

Absents excusés : EYRAUD Jean-Luc, MOTARD Nicolas

Secrétaire de séance : BOULOT Frédéric

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Présents : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Devis de réparation de la toiture de la salle des fêtes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'état vétuste de la toiture plate de la salle des fêtes ;

CONSIDÉRANT les devis de 2 entreprises :

- EIRL Cédric MAURIN
- SARL LANCELOT Nicolas ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Patrimoine » réunie le 25 septembre dernier, de faire réaliser les travaux de toiture par l'entreprise la moins disante ;

CONSIDÉRANT l'offre la moins disante s'élevant à 8 695,80€ TTC, proposée par l'entreprise Cédric MAURIN ;

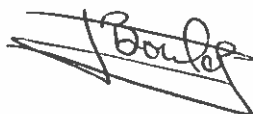
Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, le devis de la société Cédric MAURIN pour un montant de 8 695,80€ TTC.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 28 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme délibéré le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance, F. BOULOT

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.